



SYNDICAT MIXTE BAIE DE SOMME - GRAND LITTORAL PICARD

*Réunion du comité syndical
du 9 juillet 2010*

Réunion du comité syndical du 9 juillet 2010



Le comité syndical s'est réuni le 9 juillet 2010 à Woignarue, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BUISINE.

ASSISTAIENT A CETTE REUNION :

Membres titulaires

Représentants du Département de la Somme

- Monsieur Jean-Claude BUISINE
- Monsieur Bernard DAVERGNE
- Monsieur Nicolas LOTTIN
- Monsieur Jacques PECQUERY
- Monsieur Thierry VANSEVENANT

Représentants des Communes

- Monsieur Michel BOUTIN
- Monsieur Bernard DUCROCQ
- Monsieur Yoland GEST
- Monsieur Alain HENOCQUE
- Monsieur Pierre HORVILLE
- Monsieur Jean-Marie MACHAT
- Monsieur Jean-Claude MAISON
- Monsieur Emmanuel MAQUET
- Monsieur Yves MASSET
- Monsieur Emile RIQUET
- Monsieur Stéphane HAUSSOULIER
- Monsieur Marc VOLANT

Membres suppléants :

Représentants du Département de la Somme

- Monsieur Claude CHAIDRON

Représentants des Communes

- Monsieur Jean-Claude CHATELAIN
- Monsieur Christian DELOISON
- Monsieur Maurice CAILLEUX

Participaient également à cette réunion :

- Monsieur Dominique BERJOT
- Madame Aleth CREPIN
- Madame Maud BEREZIG
- Monsieur Olivier FRAISSE
- Monsieur Pierre de LIMERVILLE

- Monsieur Dominique CASTELEYN
- Monsieur Matthieu BLIN
- Monsieur Pascal TELLIER
- Madame Michelle PAULY
- Madame Valérie MONFLIER

ABSENTS EXCUSES :

Représentants du Département de la Somme

- Monsieur Pascal DEMARTHE
- Monsieur Francis LEC
- Monsieur René LOGNON
- Monsieur Christian MANABLE
- Monsieur Gilbert MATHON
- Madame Catherine QUIGNON-LE TYRANT
- Monsieur Dominique PROYART

Représentants des Communes

- Monsieur François BIZET
- Madame Geneviève DOMITILE
- Madame Marthe SUEUR
- Monsieur Jean-Louis WADOUX
- Monsieur Jean GORRIEZ
- Monsieur Jacky TISON

RELEVÉ DE DECISIONS

Service Juridique

1. Approbation des comptes-rendus des réunions du Bureau et du Comité Syndical du 15 juin 2010

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'approuver les comptes-rendus des réunions du Bureau et du Comité Syndical qui se sont tenues le 15 juin 2010.

2. Rapport d'Information - Désignation d'un nouveau délégué suppléant au sein du Comité Syndical

Le Comité Syndical a pris acte de cette désignation.

3. Fourniture et livraison de peinture pour le Syndicat Mixte et les sites de Destination Baie de Somme

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de retenir les offres des sociétés Tollens, Bâti Peintre et Seigneurie Gauthier, offres économiquement les plus avantageuses et autorise le Président à signer les marchés ainsi que tous les actes d'exécution s'y rapportant.

4. Fourniture et livraison de fournitures et matériels électriques pour le Syndicat Mixte et les sites de Destination Baie de Somme

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de retenir l'offre de la société REXEL-FACEN, offre économiquement la plus avantageuse et autorise le Président à signer le marché ainsi que tous les actes d'exécution s'y rapportant.

5. Fourniture et livraison de fournitures de quincaillerie pour le Syndicat Mixte et les sites de Destination Baie de Somme

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de retenir l'offre de la société Quincaillerie Picarde, offre économiquement la plus avantageuse et autorise le Président à signer le marché ainsi que tous les actes d'exécution s'y rapportant.

6. Commune de Noyelles-sur-Mer - Marais des 400 Coups - Autorisation d'ester en justice

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à défendre les intérêts du Syndicat Mixte en attaquant la délibération de la commune de Noyelles-sur-Mer prise en date du 7 juin 2010 devant la juridiction administrative ainsi qu'à mandater à cet effet, Maître POUJADE, avocat.

7. Commune de Lanchères – Résiliation d'un bail professionnel avec la commune

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer l'acte de résiliation de ce bail par devant Maître Jacques RICHIR, notaire à Nouvion.

8. Commune d'Ault – Le Moulinet - Signature d'une convention de mise à disposition à titre précaire et révocable

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'approuver la convention jointe à la présente délibération et autorise le Président à la signer.

9. Commune de Quend - Vente des terrains sis 51-53 Route de la Plage

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer un compromis de vente avec Monsieur PREVOST et Mademoiselle WATEL moyennant un prix net vendeur de 63 000 € pour la parcelle cadastrée AI 131 ainsi qu'un compromis de vente avec Monsieur et Madame DILLIES moyennant un prix net vendeur de 70 000 € pour la parcelle cadastrée AI 135.

10. Destination Baie de Somme - Approbation de la convention type de dépôt-vente

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'approuver la convention type de dépôt-vente jointe à la présente délibération et autorise le Président à la signer.

11. Avenant n° 1 à la convention de financement 2010 avec le Département de la Somme

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, par 22 voix pour, à l'exception du point concernant l'étude de définition de la voie verte sur la route blanche à Cayeux-sur-Mer où M. LOTTIN s'est abstenu (2 voix), d'approuver l'avenant à la convention de financement 2010 jointe à la présente délibération et autorise le Président à le signer.

12. Taxe de séjour – Tarifs 2011 - 2012

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, l'application de la taxe de séjour forfaitaire à compter du 1er janvier 2011 pour les natures d'hébergement «meublés de tourisme» et «ports de plaisance»; adopte les tarifs pour 2011 et 2012 pour l'ensemble des hébergements concernant la taxe de séjour forfaitaire et la taxe de séjour au réel, adopte le mode de calcul de la taxe de séjour forfaitaire qui varie en fonction de la capacité d'accueil en nombre de personnes, de la période d'ouverture et du tarif en vigueur. Ainsi le forfait est égal à : capacité d'accueil – (capacité d'accueil * abattement obligatoire) * tarif * jours d'ouverture * abattement facultatif, retient la période d'ouverture maximale de l'hébergement de 300 jours avec l'application d'un abattement obligatoire de 40% maximum ainsi que l'application par nature d'hébergement d'un abattement facultatif déterminé par le taux d'occupation, donnée disponible auprès de l'Insee.*

13. Réserve Naturelle de la Baie de Somme – Remboursement de frais

Après en avoir délibéré, le comité syndical par 18 voix pour (MM. Machat (1), Boutin (1), Masset (1), Maquet (1), Davergne (2), Volant (1), Hénocque (1), Chaidron (2), Pecquery (2), Gest (1), Holleville (1), MM. Maison (1) Buisine (2), Chatelain (1), 1 voix contre M. Lottin (2) et 4 abstentions MM. Ducrocq (1), Haussoulier (1), Vansevenant (2), décide d'autoriser le Président à rembourser à cet agent les frais liés à la validation du permis de chasser pour la période 2010-2011, pour un montant de 159,37 €.

14. Destination Baie de Somme - Approbation des tarifs 2011

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité d'adopter les propositions tarifaires 2011 des sites Destination Baie de Somme.

15. Rapport d'information - Taxe sur les publicités et enseignes

Le Comité syndical a pris acte de cette désignation

Service Ressources Humaines

16. Gestion du Personnel

16.1 - Contrat en alternance

Compte tenu des nombreuses demandes de jeunes recherchant un terrain d'apprentissage pour la rentrée prochaine qui nous parviennent actuellement et des possibilités des sites et services, après en avoir délibéré, le comité syndical, décide, à l'unanimité, d'ouvrir la possibilité de signature de contrats en alternance pour 15 postes et de pouvoir répondre favorablement aux sollicitations à concurrence d'un total de 10 nouveaux contrats en alternance, s'ajoutant aux 5 qui vont entamer leur seconde année, et autorise le Président à signer à concurrence d'un maximum de 10, les nouveaux contrats de professionnalisation de l'année 2010/2011.

16.2 – Modification du tableau des effectifs

Transformation d'un Contrat d'Aide à l'Emploi en poste d'adjoint administratif territorial de 2^{ème} classe

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de transformer un contrat d'aide à l'emploi en poste d'adjoint administratif, dont les missions à la charnière de l'aménagement et de la communication permettront d'accélérer les différents dossiers.

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de supprimer un poste de Contrat d'Aide à l'Emploi et de créer un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet au tableau des effectifs, et approuve la modification du tableau des effectifs joint à la présente délibération.

16.3 - remplacement de poste permanent vacant

Parc du Marquenterre

Contrat à Durée Indéterminée

Agent d'entretien des espaces naturels

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer le Contrat à Durée Indéterminée, qui nomme cet agent à l'entretien des espaces naturels du Parc du Marquenterre, à compter du 1^{er} septembre 2010.

16-4 – Avenants à un contrat à durée indéterminée

Parc du Marquenterre

Responsable Boutique

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer l'avenant au Contrat à Durée Indéterminée, qui a été consultable en séance, qui nomme cet agent responsable de la boutique du Parc du Marquenterre, à compter du 1^{er} août 2010.

Service Aménagement

17. Centre conchylicole - Délégation de service public pour la gestion des parties collectives

Choix du délégataire et approbation du contrat de délégation

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'attribuer la Délégation de Service Public relative à la gestion des parties collectives du Centre conchylicole à la Société VEOLIA EAU et autorise le Président à signer les pièces suivantes :

- la convention pour l'exploitation de cet équipement par affermage ;
- le cahier des charges ;
- le Règlement Intérieur

et tout document à intervenir.

18. Centre Conchylicole - Signature d'un contrat d'individualisation du réseau d'eau potable

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'approuver le contrat d'individualisation du réseau d'eau potable du centre conchylicole et autorise le Président à le signer.

19. Centre Conchylicole - Construction des parties collectives - Avenant n° 2 au lot 14

Au vu de l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres et après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'approuver la passation de cet avenant n° 2 au lot 14 relative à la construction des parties collectives du Centre Conchylicole et autorise le Président à le signer.

Service Environnement

20. Ecopôle du Marquenterre - Bilan Carbone et mise en place d'un Système de Management Environnemental

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'approuver le plan de financement global présenté ci-dessous, intégrant le bilan Carbone et le Système de Management Environnemental (hors suivi annuel) pour un montant de 20 000 € HT.

<i>Partenaires financiers</i>	<i>Taux (%)</i>	<i>Montant HT (en euros)</i>
Syndicat Mixte Baie de Somme Destination Baie de Somme	30	6 000
et ADEME / Fond régional Maîtrise de l'énergie F.R.E.M.E	70	14 000
TOTAL € HT	100%	20 000

autorise le Président à solliciter les partenaires financiers ainsi qu'à lancer une consultation pour la réalisation du bilan Carbone et la mise en place du Système de Management Environnemental sur le Parc du Marquenterre, en procédure adaptée selon l'article 28 du Code des marchés Publics.

21. Grand Site Baie de Somme – Ecopôle du Marquenterre : plan de financement

Dans la perspective de sa mise en œuvre, et suite à la réunion du 31 mai 2010 réunissant les différents partenaires institutionnels associés au programme, et après en avoir délibéré le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à lancer la consultation pour la mission de programmation « Ecopôle du Marquenterre », en procédure adaptée selon l'article 28 du Code des Marchés Publics.

22. Signature d'une convention de partenariat avec la Commune de Boismont et le Conservatoire du Littoral

Décision reportée.

Service communication

23. Partenariat avec France Billet - Commercialisation des sites touristiques de Destination Baie de Somme

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'approuver la convention de Partenariat avec France Billet et autorise le Président à la signer.

24. Destination Baie de Somme - Accords commerciaux 2010 – 2011

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de délibérer favorablement sur le contenu des accords commerciaux et autorise le Président à signer la convention cadre jointe à la présente délibération.

Questions diverses

Gestion des déchets des mytiliculteurs

Monsieur VOLANT fait état des problèmes de gestion d'une plage touristique de Quend avec les déchets et les débris de moule provenant des concessions mytilicoles. Il demande qu'une action soit entreprise pour gérer ce désagrément.